

## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024

**Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance ordinaire ce 4 mars 2024 à 19 heures à la salle du conseil, 821 rue Principale.**

Sont présents : Audrey Ouellette, conseillère ainsi que Jean-Claude Gagnon, Mathieu Henri et Roger East, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Sont absents : Joël Fontaine et Jean-Paul Pelletier, conseillers.

Assiste également à la séance : Viviana Magazzu directrice générale et greffière-trésorière.

### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

### **ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) 1<sup>re</sup> période de questions
- E) Varia
  - 1- Délégation de sorties
  - 2- Demande de subvention au volet 2 du Programme d'aide aux immobilisations (PAI)
  - 3- Demande de subvention au volet 1 du Programme PRIMEAU
  - 4- Demande de soumissions pour le déneigement, la fourniture et l'épandage d'abrasifs pour l'entretien hivernal des chemins
  - 5- Embauche d'une coordonnatrice en sports, loisirs et culture
  - 6- Embauche d'une aide-inspectrice en environnement
  - 7- Conditions de travail des employés municipaux
  - 8- Mandat à Maîtres créatifs Architecture – étude de faisabilité de nouvelle construction d'un bâtiment municipal multifonctionnel
  - 9- Mandat à TR3E Experts-conseils – réalisation d'un carnet de santé concernant le projet de l'aréna
  - 10- Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec
  - 11- Défi Pissenlits 2024
  - 12- Congrès de l'Association des directeurs municipaux
  - 13- Contrat de location d'un photocopieur
  - 14- Dépôt de l'état des revenus et dépenses – février 2024
  - 15- Correspondance
- F) 2<sup>e</sup> période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

#### **2024-03-45 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

#### **2024-03-46 Adoption du procès-verbal**

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire

du 5 février 2024. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 4 personnes présentes à la 1<sup>re</sup> période de questions.

**2024-03-47 Délégation de sorties**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions et ratifications des délégations suivantes soient adoptées :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
O. Michaud	MRC-Géoportail	Plessisville	2024-02-21
O. Michaud	MRC-Géoportail	Plessisville	2024-02-23
A. Blondeau	MRC-Géoportail	Plessisville	2024-02-21
A. Blondeau	MRC-Géoportail	Plessisville	2024-02-23
Y. Charlebois	Rencontre Action	Thetford	2024-03-04
V. Magazzu	Rencontre Action	Thetford	2024-03-04

**2024-03-48 Demande de subvention au volet 2 du Programme d'aide aux immobilisations (2022-2025)**

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand désire présenter une demande d'aide financière au volet 2 du Programme d'aide aux immobilisations (2022-2025) (PAI);

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PAI et qu'elle s'engage à en respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

Attendu que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

Attendu que la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PAI associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

En conséquence, il est proposé par Roger East et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au volet 2 du Programme d'aide aux immobilisations (2022-2025) (PAI);

Et d'autoriser Jocelyn Desharnais, directeur des travaux publics et infrastructures à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à cette demande. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-03-49 Demande de subvention au volet 1 du Programme PRIMEAU 2023**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand désire présenter une demande d'aide financière au volet 1 du Programme PRIMEAU 2023 pour la réfection des tronçons 83-84-85 de la rue des Prés Fleuris;

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50% de leur coût et tout dépassement de coûts;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au volet 1 du programme PRIMEAU 2023;
- le conseil municipal autorise Jocelyn Desharnais, directeur des travaux publics et infrastructures à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à cette demande. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-03-50 Demande de soumissions pour le déneigement, la fourniture et l'épandage d'abrasifs pour l'entretien hivernal des chemins.**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de demander des soumissions publiques pour le déneigement, la fourniture et l'épandage d'abrasifs pour l'entretien hivernal des chemins pour une période de 5 ans, soit les saisons 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-03-51 Nomination d'une coordonnatrice en loisirs, sports et culture**

Attendu que la municipalité a affiché le poste de coordonnateur en loisirs, sports et culture;

Attendu les recommandations des membres du conseil présents aux entrevues de sélection;

Attendu que madame Andrée-Anne Turgeon a satisfait aux exigences de la municipalité au terme du processus;

En conséquence, il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'informer madame Andrée-Anne Turgeon que sa candidature a été retenue aux fins d'occuper le poste de coordonnatrice en loisirs, sports et culture à la municipalité de Saint-Ferdinand à compter du 16 février 2024 pour une période d'essai de 6 mois et d'autoriser le maire Yves Charlebois et la directrice générale Viviana Magazzu à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand, le document établissant les conditions de travail de la coordonnatrice en loisirs, sports et culture. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-03-52      Embauche d'une aide-inspectrice en environnement**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'engager Laurence Bolduc comme aide-inspectrice en environnement à compter de maintenant jusqu'à la fin août/début septembre 2024 à raison d'environ 25-30 heures/semaine selon les conditions établies. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-03-53      Conditions de travail des employés municipaux**

Il est proposé par Roger East et résolu d'accorder une augmentation de salaire de 4% aux employés municipaux incluant les cadres rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sauf exception pour ceux dont les conditions de travail le prévoient autrement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-03-54      Mandat à Maîtres créatifs Architecture - étude de faisabilité de nouvelle construction d'un bâtiment municipal multifonctionnel**

Il est proposé par Roger East et résolu d'accepter l'offre de services professionnels en architecture de la firme Maîtres créatifs en Architecture inc. pour une étude de faisabilité de nouvelle construction d'un bâtiment municipal multifonctionnel au montant de 48 720 \$ (taxes en sus) conformément à leur offre datée du 30 janvier 2024. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-03-55      Mandat à TR3E Experts-conseils - réalisation carnet de santé - aréna**

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'accepter l'offre de services professionnels de la firme TR3E Experts-conseils inc. pour la réalisation d'un carnet de santé concernant le projet de l'aréna au montant de 25 875 \$ (taxes en sus) conformément à leur offre datée du 27 octobre 2023. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-03-56      Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec**

Il est proposé par Roger East et résolu de verser une aide financière de 100 \$ à l'Agence forestière des Bois-Francs pour l'organisation de la *Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec* qui aura lieu le 21 septembre 2024 à St-Pierre-Baptiste. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-03-57      Défi Pissenlits 2024**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'inscrire la Municipalité de Saint-Ferdinand au Défi Pissenlits 2024 au coût de 200 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-03-58 Congrès de l'Association des directeurs municipaux**

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'autoriser la directrice générale à assister au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Québec les 12, 13 et 14 juin 2024 et de défrayer les frais d'inscription de 577 \$ (taxes en sus) et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-03-59 Contrat de location d'un photocopieur**

Attendu qu'il y a lieu de remplacer le photocopieur Xerox;

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'autoriser la directrice générale Viviana Magazzu à signer le contrat de location d'un photocopieur Xerox pour une période de 60 mois au coût de 214.04 \$ par mois (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**Dépôt de l'état des revenus et dépenses de février 2024**

La greffière-trésorière fait le dépôt de l'état des revenus et dépenses de février 2024.

Le maire invite les 6 personnes présentes à la 2<sup>e</sup> période de questions.

**2024-03-60 Présentation des comptes**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de payer les comptes du mois de février 2024 tels que présentés pour un montant de 965 283.59 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-03-61 Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 19h34. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.